

### ISORISQUE 2020 en place

L'isorisque 2020 est en place à LAVAUUR en boulbène. Il a l'avantage de regrouper sur un même site 3 espèces (blé tendre, orge, blé dur), 8 variétés et 2 dates de semis. Il sert au suivi BSV et nous est très utile pour vous informer des problématiques bioagresseurs du moment. Bien entendu, la consultation de votre BSV, de vos parcelles et de vos conseillers locaux reste indispensable pour une prise de décision sur-mesure.

		Caractéristiques	STADE au 18/11/20 pour la date de semis D1 du 21/10/20	STADE au 18/11/20 pour la date de semis D2 du 05/11/20	% de pieds porteurs de pucerons au 18/11/20	Cicadelles	Limaces
BT	SEPIA	Assez tolérant aux maladies du feuillage	3F à début tallage	1F	2	Psammottetix piégé sur plaque jaune engluée 44 individus le 02/11 puis 51 le 09/11 et déjà 15 ces dernières 48h	Présence active sur date de de semis D2 + 3 limaces sous piège à limace
	OREGRAIN	Sensible SEPTO		levée en cours	3		
	CELLULE	Sensible ROUILLE BRUNE		1F	2		
OH	RAFAELA	Tolérant JNO et sensible maladie	Début tallage	1F	7		
	KWS CASSIA	Assez tolérant aux maladies du feuillage		4			
BD	ANVERGUR	Sensible ROUILLE BRUNE	3F	levée en couirs	2		
	CASTELDOUX	Sensible SEPTO			1		
	RGV VOILUR	Assez tolérant aux maladies du feuillage			2		

Les 2 dates de semis de l'isorisque correspondent assez bien aux 2 périodes majeures d'implantation tarnaise cette année.

A ce jour, les semis sont presque achevés et c'est plutôt une bonne nouvelle si on compare aux difficultés rencontrées l'an passé... Les levées sont bonnes à très bonnes et les 10-15 mm de ce début de semaine sont une aubaine pour les situations les plus motteuses.

Seul bémol, les T°C sont élevées pour la saison et les conditions météo presque trop poussantes... les stades avancent vite et pucerons, cicadelles ainsi que limaces sont à surveiller méticuleusement.

Surveillez vos parcelles jusqu'au grand froid !!!



BIOAGRESSEURS	POINTS de VIGILANCE
 <p><b>Pucerons</b> <b><i>Rhopalosiphum Padi et Sitobion avenae</i></b> (ci-contre) sont les 2 espèces les plus rencontrées par chez nous. Elles sont vectrices de la JNO.</p> <p><a href="#">CLIQUEZ ICI Fiche reconnaissance Pucerons</a></p>	<p>Leur présence sur plus de 10 % des plantes ou depuis plus de 10 jours nécessite une lutte insecticide.</p> <p>Vous devez avoir une vigilance particulière sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les semis précoces et jusqu'à la Toussaint</li> <li>- Les parcelles bien exposées (versant sud...)</li> <li>- Les précédents ou environnement maïs, sorgho....</li> </ul> <p>Plus généralement, la lutte en végétation doit être réalisée en présence des insectes et non pas déclenchée à un stade de la culture donc allez faire des comptages (créneau 11h-16h ensoleillé, vous les verrez très bien par transparence). Evitez les interventions insecticides trop précoces. Arvalis met en évidence une relative souplesse dans la date d'application. Mieux vaut donc la retarder afin de toucher le plus d'individus possible (voir PT 29/10).</p> <p> <b>Ce n'est pas parce que vous voyez voler plein d'insectes qu'il faut sortir le pulvé !!</b></p>
 <p><b>Cicadelles</b> <b><i>Psammotettix alienus</i></b>; elle est vectrice de la maladie des pieds chétifs</p>	<p>C'est la seule espèce de cicadelle vectrice de la maladie des pieds chétifs. Les autres (vertes...) sont inoffensives. Il est donc indispensable de bien l'identifier. Installez des plaques engluées jaunes est le seul moyen pour les regarder ensuite à la loupe.</p> <p><a href="#">CLIQUEZ ICI Fiche reconnaissance Cicadelles</a></p> <p>Vous devez avoir une vigilance particulière sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les semis précoces et jusqu'à la Toussaint</li> <li>- Les parcelles bien exposées (versant sud...)</li> <li>- Des journées ensoleillées fréquentes (activité)</li> </ul> <p>Seuil d'intervention : &gt; 30 cicadelles hebdomadaires par piège, les dégâts ne sont pas négligeables</p>
 <p><b>Limaces noires et grises</b> ; elles sont présentes et particulièrement actives depuis les 10-15 mm du début de semaine</p>	<p>Il a été difficile d'en réduire le stock cet été et le temps d'octobre a été propice à leur multiplication donc prudence et observations tous les 3-4 jours dans vos céréales.</p> <p>Vous devez avoir une vigilance particulière :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur les derniers semis : germination, pointant et &lt;2F</li> <li>- Situations très motteuses (précédents irrigués récoltés tard et implantés en mauvaises conditions)</li> <li>- Situations non roulées et à risque (précédent blé, colza...).</li> </ul>

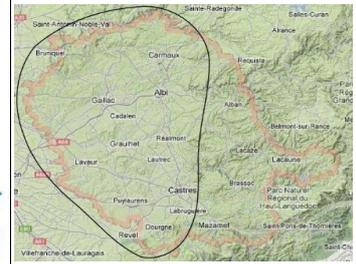
Cliquer sur le logo ci-contre pour consulter le dernier BSV :

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique précisée sur la carte ci-contre. Il s'appuie sur les observations des conseillers cultures sur cette même zone géographique et sur l'analyse de risque des deux BSV les plus récents.

Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur les parcelles entières pour les cultures citées. N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges.

Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions.

Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation.



**Siège Social : Chambre d'agriculture du Tarn**  
96 rue des agriculteurs - CS 53270  
81011 ALBI Cedex 9



**Bulletin rédigé par**

**Maeva COLOMBET** 06 52 45 83 01 [m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
**Marie-Pierre MIQUEL** 06 74 28 84 14 [mp.miquel@tarn.chambagri.fr](mailto:mp.miquel@tarn.chambagri.fr)  
**Camille BOURGOIS** 06 44 09 48 52 [c.bourgeois@tarn.chambagri.fr](mailto:c.bourgeois@tarn.chambagri.fr)  
**Ghislain PERDRIEUX** 07 86 41 91 41 [g.perdrieux@tarn.chambagri.fr](mailto:g.perdrieux@tarn.chambagri.fr)



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural" et l'AEAG



La Chambre d'Agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA